AR Prefecture
082-218200558-20260811-D2026_44-DE
Reçu le 13/08/2026

Département de TARN ETGARONNE
Arrondissement de CASTELSARRASIN
Canton de BEAUMONT DE LOMAGNE
Commune de ESPARSAC
82500 ESPARSAC
TEL : 05.63.02.40.02

SEANCE DU

11 AOUT

VOTES

Membres en exercice	11
Quorum	6
Loi 2020-1379 du 14/11/2020	
Présents	7
Suffrages exprimés	9
Pour	9
Contre	0
Abstentions	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et six, les onze aouts à vingt heures et trente minutes , le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David GIRON.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 4 aout 2026

ETAIENT PRESENTS : Mesdames SALVADORI Marine et SOLDANO Catherine, et Messieurs GARCIA Jean-Denis, Messieurs GALVANI Michel , GOMEZ Philippe, GIRON David, GUIRBAL Jean-Paul
ETAIENT ABSENTS : Mesdames DUBOIS Jennifer, DELAYEN Laurence, LEROUX Aurélie Et M. Benoit TISSOT
PROCURATION :
Aurélie LEROUX donne procuration à Marine SALVADORI
Laurence DELAYEN donne procuration à David GIRON

DELIB2026_44 : Délibération portant sur la suppression et création d'un emploi permanent

VU le code général de la fonction publique ;

LE MAIRE expose aux membres de l'organe délibérant, qu'il conviendrait à compter du 28 aout 2026 :

- de supprimer l'emploi d'adjoint technique à temps non complet de la collectivité actuellement fixé à 28 heures et 21 minutes annualisés
- et de créer un emploi un emploi d'adjoint technique à temps non complet pour la collectivité à 22h66 minutes annualisés en recourant à un contractuel dans une commune de – de 2 000 habitants .

Monsieur le Maire précise aux membres du conseil municipal, qu'au terme de l'article L 332-8 6° du Code Général de la Fonction Publique, les communes de moins de 2 000 habitants et les groupements de communes de moins de 10 000 habitants peuvent recruter un agent contractuel pour occuper un emploi permanent, lorsque la création ou la suppression de cet emploi dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public ;

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'en raison du changement du nombre d'heures du poste du à l'accroissement des effectifs , la collectivité doit créer un emploi contractuel à temps non complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à(aux) emploi(s).

Mise en ligne le : 15/11/2026 14:27 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : David GIRON, Maire
https://www.intramuros.org/esparsac/documents_administratifs/87398

AR Prefecture
082-218200558-20260811-D2026_44-DE
Reçu le 13/08/2026

Monsieur Le Maire propose d'inscrire au tableau des Emplois annexé au budget à compter du 1er Septembre 2026:

Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
1	Adjoint Technique	Animation et Entretien	22h66

La rémunération de l'emploi sera calculée sur la base de l'indice brut 367 en référence à échelon du grade.

Les membres du Conseil municipal après en avoir délibéré,

1°/ Adoptent les propositions du Maire

2°/ Le chargent de l'application des décisions prises.

MAIRIE D'ESPARSAC (Tarn-et-Garonne)

Pour extrait conforme
Le Maire
D.GIRON

Au registre sont les signatures,
Ainsi fait et délibéré,
le jour, mois et an ci -dessus

Mise en ligne le : 15/11/2026 14:27 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : David GIRON, Maire
https://www.intramuros.org/esparsac/documents_administratifs/87398